

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

**ARRÊTÉS**

24-F-486

24-A-0520	LEZENNES - Rue Paul Langevin - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0522	LOMPRET - Pont de Villers - Rue de Lille - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0523	AUBERS - Rue de Piètre - Rue des Boulants - Restriction temporaire de la circulation et du stationnement hors agglomération
24-A-0524	COMINES - Chemin du Longchamp - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.